



Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

ID : 021-200000925-20211216-16_12_21_15-DE

SLO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 DÉCEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **dix-huit décembre** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoirs de M. Dominique CHOPPIN, de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à Jean-Luc AUCLAIR), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, Aux Moyens Informatiques, aux Personnels et de la Modernisation de l'Administration.

16/12/2021/15

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	29
VOTANTS :	33

Objet : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement hors restes à réaliser avant le vote du budget 2022

Monsieur le Président rappelle qu'il est possible, de pouvoir inscrire article par article, une somme égale à 25% maximum du montant de l'article inscrit dans le budget précédent, cela permettant, en cas de besoin, de pouvoir régler des dépenses sur ceux-ci, s'agissant de dépenses urgentes.

Considérant l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de donner l'autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (année N-1), hors remboursement de la dette pour les montants suivants :

- Article 2031 (Frais d'études) 1.600,00 €
- Article 2051 (concessions et droits) 30.800,00 €
- Article 2041411 (Biens mobiliers, matériel et études) 7.500,00 €
- Article 20421 (Privés - Biens mobiliers, matériel et études) 13.000,00 €
- Article 2111 (terrains nus) 33.000,00 €

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- Article 2121 (Plantations d'arbres et d'arbustes)
- Article 2128 (agencements, aménagements de terrain)
- Article 2135 (agencement, aménagement des constructions) 131.800,00 €
- Article 21538 (Autres réseaux) 7.400,00 €
- Article 2158 (autres matériel et outillage techniques) 1.000,00 €
- Article 2182 (matériel de transport) 84.600,00 €
- Article 2183 (matériel de bureau et informatique) 32.400,00 €
- Article 2184 (mobilier) 59.600,00 €
- Article 2188 (autres immobilisations) 102.000,00 €
- Article 2313 (Immobilisations en cours : constructions) 530.000,00 €
- Article 2317 (Immo en cours : construc. au titre mise à dispo.) 800,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les engagements, les liquidations et les mandatements des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (année N-1), comme inscrit ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 décembre 2021

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER